

Séance extraordinaire du 14 décembre 2012**20 heures****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du Maire.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1** Présentation du budget.**2.2** Adoption du budget 2013.**2.3** Résolution décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services pour l'année 2013.**2.4** Adoption du règlement numéro 449-2012 déterminant la tarification pour les services de la Sûreté du Québec.**2.5** Adoption du programme triennal d'immobilisation de 2013 à 2015.**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS SUR LE BUDGET****4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **14 décembre 2012 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents et Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers:

Paul Malouf	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard	Lise Villeneuve	Pierre Paquin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Environ 25 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**294-12-2012****Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée**2.****DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1****Présentation du budget.**

Monsieur Gaston A. Tremblay, maire, présente le budget 2013.

2.2**295-12-2012****Adoption du budget 2013.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget pour l'année 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le budget selon ce qui suit :

REVENUS	2013
Revenus de taxes	2 083,768 \$
Tarification Services municipaux	594,777 \$
Autres revenus de sources locales	574,450 \$
Transferts	418,692 \$
SOMME TOTAL DES REVENUS	3 671,687 \$
ÉVALUATION	287 180,000 \$
Taxes foncières	0,5370/100 \$
Service de la dette	0,0370/100 \$
Quotepart MRC	0,0646/100 \$
Réfection des chemins	0,0700/100 \$
Règlement d'emprunt numéro 431-2010 chemin de la Marquise Quote part 25 % à l'ensemble des contribuables	0,0024/100 \$
TOTAL	0,7110/100 \$
DÉPENSES	2013
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Législation	111 535,00 \$
Gestion financière et administrative	481 481,00 \$
Évaluation	64 902,00 \$
Autres dépenses d'administration	106 009,00 \$
TOTAL DE L'ADMINISTRATION	763 927,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Service de Police	332 377,00 \$
Sécurité Civile	27 200,00 \$
Service Incendie	207 730,00 \$
Désincarcération	24 800,00 \$
Premiers répondants	16 100,00 \$
Barrage, quai et ancrage	10 220,00 \$

TOTALE SÉCURITÉ PUBLIQUE	618 427,00 \$
TRANSPORT	
Travaux publics et déneigement	559 850,00 \$
Réseau d'éclairage et transport adapté	34 178,00 \$
TOTAL DU TRANSPORT	594 028,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	
Analyse d'eau potable	1 000,00 \$
Enlèvement matières non recyclables et recyclables	412 000,00 \$
Embarcation et quai	38 600,00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	451 600,00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	
Urbanisme et mise en valeur	411 681,00 \$
TOTAL URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	411 681,00 \$
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	
Plage, parcs, patinoire et pistes	118 848,00 \$
Bibliothèque	36 000,00 \$
TOTAL SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	154 848,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ET IMMOBILISATION	<u>677 176,00 \$</u>
SOMME TOTALE DES DÉPENSES	3 671 687,00 \$

Adopté
c.c. Trésorerie

2.3

296-12-2012

Résolution décrétant les taux de taxation et la tarification de certains biens et services pour l'année 2013.

CONSIDÉRANT le budget adopté par le conseil au cours de la présente séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu majoritairement;

Contre la tarification se rapportant au service de la Sûreté du Québec :

Madame Louise Houle Richard

Monsieur Gilles Robillard

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon décrète ce qui suit;

QUE la taxe foncière générale applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,5370 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 11 septembre 2012 en incluant la mise à jour subséquente;

QUE la taxe foncière sur le service de la dette applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0370 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 11 septembre 2012 et en incluant la mise à jour subséquente;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer la Quote-part à la MRC applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0646 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 11 septembre 2012 en incluant la mise à jour subséquente;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer la réfection des chemins applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à 0,0700 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 11 septembre 2012 en incluant la mise à jour subséquente;

QUE la tarification se rapportant à la collecte des matières résiduelles et recyclables soit imposée en fonction du règlement numéro 447-2012;

QUE la tarification se rapportant au service de la Sûreté du Québec soit imposée en fonction du règlement numéro 449-2012;

QUE la taxe foncière recueillie pour payer le remboursement en capital et intérêt de 25 % des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le règlement numéro 431-2010 pour l'acquisition du chemin de la Marquise applicable sur tous les biens imposables de la municipalité soit fixée à ,0024 cent par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée selon le rôle d'évaluation déposé le 11 septembre 2012 en incluant la mise à jour subséquente;

QUE les taxes de secteur du chemin de la Marquise, des chemins de la baie Yelle ainsi que la rue Simon soient imposées et prélevée selon les dispositions des règlements 431-2010 et 362-2002;

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.4

297-12-2012

Adoption du règlement numéro 449-2012 déterminant la tarification pour les services de la Sûreté du Québec.**RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2012****Règlement de tarification pour les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la municipalité peut financer la partie de la quote-part qu'elle paie pour les services de la Sûreté du Québec, en imposant à cet effet une tarification;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la tarification de services municipaux peut établir un certain équilibre entre les différents paliers d'évaluation;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon est d'avis que le service de la Sûreté du Québec bénéficie à tous;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné conformément à l'article 445 du code municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

IL EST RÉSOLU MAJORITAIREMENT;

CONTRE

Madame Louise Houle Richard
Monsieur Gilles Robillard

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - COMPENSATIONS ÉTABLIES

Le conseil ordonne les compensations établies ci-dessous par catégorie d'immeuble, sur la base d'un tarif unitaire soit 210,00 \$ par unité de logement, auquel un facteur d'équivalence a été attribué, à savoir;

Catégorie d'immeuble visée (selon le sommaire du rôle d'évaluation)	Catégorie d'équivalence par unité de logement	Montant
Immeubles résidentiels		
• Logements	1,00	210,00 \$
• Chalets – maisons villégiatures	1,00	210,00 \$
• Maisons mobiles, roulottes	0,30	63,00 \$
• Habitations en commun	1,00	210,00 \$
• Autres immeubles résidentiels	0,40	84,00 \$
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	3,00	630,00 \$
TRANSPORTS COMMUNICATIONS SERVICES PUBLICS	0,25	52,50 \$
COMMERCIAL	2,00	420,00 \$
SERVICES	1,00	210,00 \$
CULTURE, RÉCRÉATIVE ET LOISIRS	2,00	420,00 \$
PRODUCTION, EXTRAIT DE RICHESSES NATURELLES	0,75	157,50 \$
IMMEUBLES NON EXPLOITÉS ÉTENDUE D'EAU	0,25	52,50 \$

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

GASTON A. TREMBLAY, M.D. FRCPC
Maire

JACQUES MAILLÉ
Directeur général

AVIS DE MOTION: 7 décembre 2012

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 décembre 2012

RÉSOLUTION # : 297-12-2012

ENTRÉE EN VIGUEUR : 17 décembre 2012
ET AVIS DE PROMULGATION

2.5

298-12-2012

Adoption du programme triennal d'immobilisation de 2013 à 2015.

CONSIDÉRANT les projets du conseil;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2013-2014-2015.

Budget triennal en immobilisation			
Description	2013	2014	2015
Administration	3 500,00 \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Sécurité publique incendie	82 200,00 \$	82 200,00 \$	82 200,00 \$
Voirie municipale	442 000,00 \$	442 000,00 \$	442 000,00 \$
Hygiène du Milieu			
Collecte des matières résiduelles et recyclables	39 200,00 \$	42 000,00 \$	38 000,00 \$
Urbanisme	6 630,00 \$	6 630,00 \$	6 630,00 \$
Loisirs	<u>16 235,00 \$</u>	<u>16 235,00 \$</u>	<u>16 235,00 \$</u>
Total	589 765,00 \$	592 565,00 \$	588 565,00 \$

Adoptée
c.c. Trésorerie

3.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Un citoyen demande sur qu'elle valeur est basée le coût du service de la Sûreté du Québec étant donné la forte hausse (63 000,00 \$) pour l'année 2013. La valeur est basée sur la richesse foncière uniformisée de l'exercice 2010. Il demande la raison justifiant la tarification de ce service. La municipalité peut tarifier lors de la première année du rôle triennal d'évaluation. Cette tarification permet d'établir un certain équilibre entre les différents paliers d'évaluation. Un autre citoyen demande des explications concernant l'augmentation du service de l'administration général. Différents postes administratifs augmentent considérablement entre autres, le coût pour le service de la MRC Papineau, les dépenses d'élections qui auront lieu en 2013 et l'ajout d'un demi-poste.

4.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

299-12-2012

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 20 h 45

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général